

Communiqué de presse – 27.10.2025

La Ville adapte son règlement de construction pour anticiper les défis climatiques

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains met à l'enquête publique, du 24 octobre au 23 novembre 2025, une modification partielle du règlement du plan général d'affectation (MRPGA).

La MRPGA constitue une première étape avant la révision complète du Plan général d'affectation (PGA), qui sera alors renommé Plan d'affectation communal (PACom). Elle introduit, dès à présent, des mesures concrètes pour répondre aux enjeux climatiques et renforcer la qualité de vie dans les quartiers, tout en soutenant la politique communale du logement. La démarche s'inscrit dans la continuité du Plan climat de 2023 et du Plan directeur communal (PDCom), dont les grandes orientations ont été soumises à la consultation publique au printemps dernier.

Les évolutions proposées concernent en premier lieu la lutte contre les îlots de chaleur, en renforçant la présence de la nature en ville et en favorisant la biodiversité dans les quartiers. Le règlement encourage également l'amélioration du confort thermique des bâtiments dès leur conception et la réduction de l'impact environnemental des constructions, notamment grâce à l'utilisation de matériaux durables et d'énergies renouvelables. Il met aussi l'accent sur la qualité des espaces extérieurs, par exemple à travers la création d'aires de jeux ombragées et végétalisées.

Jalon important dans la mise en œuvre de la politique du logement, cette révision partielle introduit de nouvelles dispositions en faveur de la construction de logements abordables – logements d'utilité publique selon la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). L'objectif est d'anticiper les besoins futurs en préservant une offre diversifiée et accessible dans tous les quartiers de la ville.

Les règles relatives au stationnement privé sont adaptées pour mieux tenir compte de la desserte en transports publics, tandis que les vélos bénéficieront d'aménagements plus adaptés. Les grandes entreprises devront, quant à elles, établir un plan de mobilité.

Enfin, la MRPGA actualise plusieurs dispositions techniques et administratives pour faciliter le traitement des demandes de permis de construire. Elle formalise également la commission consultative en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage, déjà active dans l'examen des projets, et précise le traitement des bâtiments et objets recensés en notes 3 et 4 au recensement architectural cantonal.

Le plan des zones d'affectation et les règles plus spécifiques à chaque zone ne sont pas modifiés à ce stade, mais le seront dans le cadre de la révision complète du PGA (futur PACom).

Le dossier complet peut être consulté au Service de l'urbanisme, ainsi que sur le site de la Ville. Les remarques et oppositions peuvent être transmises par écrit à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains ou déposées directement au Service de l'urbanisme jusqu'au 23 novembre 2025.

LIEN

www.yverdon-les-bains.ch/pacom